SNTPCT
10 rue de Trétaigne
75018 PARIS
Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de la Production Cinématographique et de Télévision
Tél. 01 42 55 82 66
Courrier électronique : contact@sntpct.fr **Site : www.sntpct.fr**
Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 –
représentatif au niveau professionnel et national conformément à l'Art. L 2121-1 et s. du C.T.

La représentativité du SNTPCT au regard de la Convention collective de la Production cinématographique et de films publicitaires

Les conséquences de notre échec électoral

L'*arrêté de représentativité relatif à la convention collective de la Production cinématographique et de films publicitaires est paru le 3 janvier 2026.*

Cet arrêté institue comme représentative une troisième Organisation, en plus de la CGT et du SNTPCT : Solidaires.

Cette Confédération ne rassemble qu'un petit nombre d'adhérents relevant de notre branche, fusionnés indistinctement dans une Fédération « Culture ».

Le SNTPCT ne peut plus signer d'Accords seuls, et moins encore s'y opposer…

Pour ce qui nous concerne, notre pourcentage de représentativité diminue de moitié et passe de 55 % à 26,42 %.

Pour la première fois, notre Organisation passe sous le seuil de 30 %.

Ce qui signifie que nous ne sommes plus en mesure de signer seuls un Accord.

Salaires minima garantis : signer les hausses et pas les baisses…

Or la CGT, maintenant à 62,60 %, n'a pas ratifié les deux derniers Accords de revalorisation des salaires Titre II techniciens lors du cycle précédent.

> Dans cette nouvelle configuration, les 43 euros de revalorisation sur la base 39h pour toutes les fonctions qui nous ont été concédés en 2024 passeraient à la trappe.
>
> Cela au profit des Producteurs, sauf convaincre Solidaires qu'il vaut mieux accepter 43 euros en plus pour 39 h plutôt que rien, à défaut d'être en capacité d'appeler à l'action pour obtenir une revalorisation cette fois acceptable par toutes les Organisations autour de la table.

Cependant que la CGT a signé seule l'Accord prorogeant l'Annexe III — irrégulière en droit — qui découple et abaisse en les confisquant une partie de nos salaires sur certains films,

Signature qu'elle qualifierait de trahison au regard de ce qui prévaut dans le cadre d'une autre convention…

et perpétuant les dispositions — irrégulières en droit — réduisant au SMIC tous les salaires minima des films dont le devis est inférieur à 1 million d'euros en échange d'un pseudo intéressement que de tels films sont pratiquement tous incapables de générer.

Ce qu'elle présente paradoxalement comme une victoire. Nous étions pour ce qui nous concerne dans l'incapacité de nous y opposer dans les faits au vu des résultats de l'élection TPE.

Qu'en sera-t-il demain ?

Le résultat électoral de ce cycle de 4 ans où 1 technicien sur 10 est électeur, ne fait aux Syndicats des producteurs UPC et SPI ni chaud ni froid et semble plutôt les inciter au maintien de leur politique de blocage des salaires minima et des conditions de majoration de salaires.

Nonobstant, nous continuerons de revendiquer le rattrapage de nos salaires minima semestriellement, conformément à l'article 10 du Titre II, et, sur ce point, la CGT nous suit jusqu'à présent.

Nous travaillerons comme avant à l'amélioration des titres et définitions de fonctions (dont la rédaction et la conduite de la négociation doivent pour beaucoup à l'intervention du SNTPCT).

Nous poursuivrons l'action pour obtenir une nouvelle rédaction de l'article 38 du Titre II qui efface les interprétations fallacieuses sur la majoration de 100 % due au-delà de 10 h de travail effectif dans une même journée, préparation et rangement compris.

Pour tout ce qui précède et le reste, tout dépend désormais de notre nombre a être rassemblés dans notre Syndicat et de notre capacité à nous opposer à tout recul.

Le résultat de l'élection est une chose, mais un Syndicat n'est pas un parti politique.

Le résultat de son action est d'abord déterminé par le nombre de ceux qui le financent et conduisent son action, en toute indépendance.

Paris, le 20 janvier 2026